

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: AXIL 2000 AB-B

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: BE2019-0051

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0013748-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

AXIL 2000 AB-B

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	BERKEM DEVELOPPEMENT
	Adresse	Marais Ouest 24680 Gardonne France
Numéro de l'autorisation	BE2019-0051	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0013748-0000	
Date de l'autorisation	28/01/2020	
Date d'expiration de l'autorisation	05/12/2029	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	ADKALIS
Adresse du fabricant	Marais Ouest F-24680 Gardonne France
Emplacement des sites de fabrication	Marais Ouest F-24680 Gardonne France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	63 - Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium [ADBAC/BKC (C12-C16)]
Nom du fabricant	INNOSPEC PERFORMANCE CHEMICALS ITALIA S.r.l.
Adresse du fabricant	Via Cavour 50 46043 Castiglione delle Stiviere (MN) Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via Cavour 50 46043 Castiglione delle Stiviere (MN) Italie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium [ADBAC/BKC (C12-C16)]		Substance active	68424-85-1	270-325-2	50

2.2. Type de formulation

CE - Concentré émulsionnable

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.</p> <p>Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>Porter des vêtements de protection.</p> <p>Porter des gants de protection.</p> <p>Porter un équipement de protection du visage.</p> <p>Porter un équipement de protection des yeux.</p>

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.Rincer la peau à l'eau.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

Appeler immédiatement doctor/physician.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation nationale / régionale

Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation nationale / régionale

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Préservation du bois

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Produit de préservation du bois destiné au traitement préventif du bois fraîchement coupé contre les champignons de bleuissement et les moisissures. Le bois traité avec le produit peut uniquement être utilisé dans les classes d'emploi UC1, UC2 (par exemple, meubles et panneaux en bois) et sur les palettes.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Aspergillus versicolor-Mould fungi-Spores et sporanges Champignons Ceratocystis spp.-Sapstain fungi-Spores et sporanges Champignons
Domaine d'utilisation	Intérieur Bois fraîchement sciés (selon CEN / TS 15082: 2005) Il agit contre les champignons de bleuissement et les moisissures sur le bois fraîchement coupé
Méthode(s) d'application	Système ouvert: Traitement par trempage - Voir ci-dessous.
Taux et fréquences d'application	105 g/m ² - Concentration d'utilisation: 5% - Temps d'application : 20s Trempage court dans un bac de trempage large.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conteneur IBC (intermediate bulk container), Plastique : PE, 1000 L

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Utilisez les produits biocides en toute sécurité. Avant toute utilisation, lisez attentivement les instructions relatives à la sécurité et aux utilisations.

FIXATION: 4h minimum, après égouttage du bois traité, sous une zone couverte (toiture) sur une zone imperméabilisée (dalle de béton).

SECHAGE: 24h à 48h dans une zone couverte et ventilée.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Évitez le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Lavez-vous les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipulé le produit.
- Portez l'équipement de protection individuel décrit:

Protection respiratoire

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre approuvé. Un respirateur avec un filtre à vapeurs du type suivant doit être utilisé: EN 141.

Protection des mains pour une exposition à long terme

Matériau approprié pour les gants: Caoutchouc nitrile

Temps de passage / gant: > 480 min

Épaisseur minimale / gant: 0,7 mm

Prenez note des informations fournies par le fabricant concernant la perméabilité et les temps de pénétration, ainsi que des conditions spéciales sur le lieu de travail (contraintes mécaniques, durée du contact).

Les gants doivent être remplacés fréquemment.

Protection des mains en cas d'exposition à court terme (par exemple, aérosols accidentels dus à des éclaboussures, etc.)

Matériau approprié pour les gants: Caoutchouc nitrile

Temps de passage / gant: > 30 min

Épaisseur minimale / gant: 0.4 mm

Prenez note des informations fournies par le fabricant concernant la perméabilité et les temps de pénétration, ainsi que des conditions spéciales sur le lieu de travail (contraintes mécaniques, durée du contact).

Protection des yeux

Lunettes de sécurité bien ajustées; Masque de protection.

Protection de la peau et du corps

Choisir une protection corporelle en fonction de la quantité et de la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Tablier en caoutchouc ou en plastique, Bottes en caoutchouc ou en plastique.

- Le bois fraîchement traité doit être stocké après traitement sous abri ou sur un support imperméable, ou les deux, afin d'éviter toute perte directe dans le sol, les égouts ou l'eau.
- Toute perte du produit doit être collectée pour être réutilisée ou éliminée.
- La sciure de bois doit être éliminée conformément aux directives juridiques européennes.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir la section : Conditions générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir la section : Conditions générales d'utilisation.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la section : Conditions générales d'utilisation.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Voir les instructions/consignes spécifiques d'utilisation.

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir les mesures spécifiques d'atténuation du risque.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Inhalation: En cas d'irritation des voies respiratoires, déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour bien respirer.

Contamination de la peau: Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas de brûlure de la peau, consulter un médecin.

Contamination des yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes en tenant les paupières écartées pour assurer un rinçage complet. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer. Demander de l'aide médicale sans délai.

Ingestion: Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Demander immédiatement une aide médicale et montrer l'étiquette du récipient. Appelez immédiatement le centre antipoison ou un médecin.

Mesures d'urgence pour protéger l'environnement:

Recueillir les déversements et les manipuler en tant que déchets dangereux.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

L'élimination doit être effectuée comme un déchet dangereux.
Éliminer le contenu / le récipient dans la conformité à la réglementation à nationale / régionale.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver dans l'emballage d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à des températures supérieures à 0°C.

Protéger de la lumière et de l'humidité.

Conserver à l'écart des aliments et aliments pour animaux.

Durée de vie du produit dans des conditions normales de stockage: 2 ans.

6. Autres informations

La teneur en substance active pour 100 g de produit est la suivante: Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium [ADBAC/BKC (C12-C16)]: 48-52 g